



Compte rendu : CAPA du 4 juin 2020

avancement accéléré et accès à la hors classe des professeurs d'EPS



Lors des CAPA avancement accéléré et hors classe qui se sont déroulées le 4 juin en distanciel, les commissaires paritaires sont apparues sur la visio-conférence avec des slogans, pour manifester leur indignation face à la proposition de l'administration peu respectueuse de l'équilibre femmes/hommes.

En effet pour l'avancement accéléré d'un an du 8^e échelon, le premier tableau de l'administration, proposait une seule femme pour 13 hommes. Et une seule femme, la même, obtenait un avis excellent sur 9.

Si la répartition hommes/femmes pour l'avancement du 6^e échelon était respectée, seulement 2 femmes ont obtenu un avis excellent sur 10.

En ce qui concerne l'accès à la hors classe seules 13 femmes pour 33 hommes étaient proposées.

Nous avons dénoncé en amont les propositions et demandé à l'administration d'être garant du « protocole d'accord de 2018 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Ce protocole permet *que la répartition à l'avancement de grade dans le cadre du projet de loi « fonction publique » doit prendre en compte la situation respective des femmes et des hommes dans les corps.*

Cette répartition hommes femmes en EPS se situe en général entre 60% d'hommes et 40% de femmes. Les commissaires paritaires du SNEP dénoncent depuis plusieurs années, le non respect par l'académie de Nantes, de l'égalité femmes/hommes. Mais cette année devant un tel déni de la valeur professionnelle des femmes, nous avons été entendues par le DRH et l'administration a corrigé sa proposition.

Nous avons obtenu la promotion de 3 femmes supplémentaires pour le 8° échelon ainsi que pour l'accès à la hors classe. (16 femmes/30 hommes)

Ces nouvelles propositions ont été mises au vote. Quelle consternation quand nous avons constaté que le représentant de FO (force ouvrière) a voté « contre ». FO serait -il pour un fonctionnement moyenâgeux et un avancement sexiste ?

Si nous avons obtenu satisfaction sur la répartition pour les avancements, nous n'avons pas obtenu de réponse sur le déséquilibre pour les avis « excellent ». En effet seulement 3 avis « excellent » pour les femmes sur 19 pour le 6° et 8° échelon.

Nous avons interpellé le corps d'inspection présent pour qu'il explique cet état de fait. Mais, silence radio ! L'administration représentée par le DRH ne les a pas laissés s'exprimer. Nous avons eu pour seule réponse de ce dernier : « Nous nous engageons à corriger la situation à l'avenir et quand on aura une explication on vous la transmettra ! »

Si nous nous réjouissons de cette victoire qui est des plus exceptionnelle dans l'académie de Nantes où il est difficile de faire bouger l'administration nous sommes très inquiets quant à l'avenir. En effet, promotions et avancements de grades en 2021 ne seront plus discutées, défendues et vérifiées par les représentant.es des personnels.

L'objectif du gouvernement est que le « manager local » en décide seul et en toute opacité, alors quid de la question des femmes ? Et au-delà de la question genrée, quelle garantie pour contraindre l'administration à un maximum de transparence sur les décisions prises et à un traitement équitable des personnels ?

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU

Avancement 6° échelon			
Promouvables	Total promu.es	Femmes promues	Hommes promus
60 (hommes 41-femmes 19)	18	6	12

Avancement 8° échelon			
Promouvables	Total promu.es	Femmes promues	Hommes promus
41 (hommes 27-femmes 14)	13	4	9

Accès hors classe			
Promouvables	Total promu.es	Femmes promues	Hommes promus
273 (hommes 155-femmes 118)	46	16	30

[Voir les déclarations du SNEP à la CAPA](#)